



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 35437

Texte de la question

M. Édouard Courtial attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation des femmes des exploitants agricoles. Ces femmes, courageuses, mènent de front deux activités bénévoles. D'une part, elles sont mères au foyer et assument la charge des tâches ménagères. D'autre part, elles aident leurs conjoints dans la réalisation des travaux pour l'exploitation agricole. En contrepartie, elles ne perçoivent souvent aucun salaire. C'est pourquoi, au moment où d'autres prennent leur retraite, elles ne peuvent pas prétendre à l'obtention de celle-ci. Elles se retrouvent donc sans revenus. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin d'améliorer la condition de vie des épouses d'agriculteurs à la retraite.

Texte de la réponse

Depuis 1994, le montant des pensions de retraite agricoles a été fortement revalorisé au prix d'un effort financier important consenti par la solidarité nationale et qui s'est traduit par des mesures nouvelles au budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA). Ainsi, pour une carrière complète, les chefs d'exploitation et les personnes veuves perçoivent une pension de retraite de base au moins égale au montant du minimum vieillesse accordé à une personne seule (7052,95 euros en 2004), et les conjoints ainsi que les aides familiaux bénéficient d'une retraite équivalente au montant différentiel du minimum vieillesse attribué au second membre du ménage (5 599,40 euros en 2004). À l'issue du plan de revalorisation, pour une carrière complète, les pensions de base ont augmenté, par rapport à la législation en vigueur en 1994, de 43 % pour les chefs d'exploitation, 80 % pour les personnes veuves et de 93 % pour les conjoints et aides familiaux. Cependant, le Gouvernement est conscient de la situation difficile de certaines conjointes d'exploitants agricoles et a confié au ministre chargé de l'agriculture le soin de réunir des groupes de travail pour examiner les moyens d'améliorer leur situation.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Courtial](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35437

Rubrique : Retraites : régime agricole

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1728

Réponse publiée le : 24 août 2004, page 6587